



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

Pamiers, le 15 mai 2013

SECRETARIAT DES CLIC

DREAL Midi-Pyrénées

Unité Territoriale de la Haute Garonne et de l'Ariège

4 avenue Didier Daurat – CS40331

31776 COLOMIERS CEDEX

Affaire suivie par : Caroline CESCO

tél : 05 61 15 39 83

Mél : [caroline.cescon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:caroline.cescon@developpement-durable.gouv.fr)

Mél : [jean-francois.bonhoure@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-francois.bonhoure@developpement-durable.gouv.fr)

Mél : [candice.joffres@developpement-durable.gouv.fr](mailto:candice.joffres@developpement-durable.gouv.fr)

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)**

**Ets LACROIX à MAZERES**

**Séance du 30 avril 2013 - Mairie de MAZERES**

**COMPTE RENDU**

-----

**Madame Hélène Caplat**, sous-préfet de Pamiers, ouvre la séance à 9h40. Après avoir remercié la mairie de Mazères, elle présente l'ordre du jour de la réunion :

- Validation du compte rendu de la réunion du 3 juillet 2012.
- Bilan annuel présenté par la société LACROIX.
- Bilan des actions de l'inspection des installations classées.
- Actualités du PPRT.
- Points divers.

Un tour de table est réalisé.

**1) Validation du compte-rendu de la réunion CSS du 3 juillet 2012**

En l'absence d'observations, le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2012 est approuvé. Ce compte-rendu, comme les autres informations sur les CSS et les PPRT est disponible sur le site internet de la DREAL :

[http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Mazeres-CSS\\_Lacroix\\_CR\\_03-07-2012\\_cle02683d.pdf](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Mazeres-CSS_Lacroix_CR_03-07-2012_cle02683d.pdf)

**2) Bilan annuel des activités de la Société LACROIX (diaporama)**

**M. Gabilan**, directeur de l'établissement LACROIX de MAZERES, présente le bilan.

**• Actions réalisées pour la prévention des risques**

Le coût global des investissements engagés sur l'année 2012 s'élève à 1470 k€ dont 35 à 40% sont liés à la sécurité, à l'environnement et aux conditions de travail :

➤ En application du décret relatif à la sûreté sur les sites pyrotechniques, la détection intrusion du site a été complétée – 33 k€.

➤ Prise en compte du risque foudre : les travaux ont été réalisés – 70 k€. Quelques travaux de finition sont à réaliser.

➤ Aménagement entrée usine : une zone accueil poids lourds a été créée à côté parking visiteurs afin d'éviter la présence de poids lourds stationnés sur D611 – 40 k€.

➤ Aménagement aire à déchets : la 2<sup>ème</sup> phase des travaux a été réalisée (aire bétonnée avec mise en place d'une collecte des eaux usées) – 30 k€.

➤ Mise en place d'une caméra de surveillance de la zone pyrotechnique – 18 k€.

➤ Plan de mise en conformité du parc machines (code du travail) – 40 k€.

#### • **Compte-rendu des incidents et accidents**

Le site n'a pas fait appel aux services de secours externes durant l'année 2012.

**M. Gabilan** rappelle son souhait formulé lors de la dernière réunion du CSS : pas de recrudescence des incidents sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2012. Ce souhait s'est concrétisé avec la diminution du nombre total d'incidents recensés par rapport à 2011.

**Mme Caplat** salue l'exploitant pour ces bons résultats et lui demande de ne pas relâcher ses efforts. Elle souhaite connaître des exemples d'incidents pyrotechniques.

**M. Gabilan** précise qu'il s'agit d'incidents aux postes de travail pour lesquels les effets sont contenus sur le poste sans dommage sur les machines et sans blessés. Ces incidents peuvent survenir notamment lors de la fabrication d'un objet pyrotechnique et entraîner un « effet pyrotechnique » : flamme, petite explosion (suite à la compression de retards pyrotechniques dans l'outil par exemple). Ces incidents n'entraînent pas de déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI).

**M. Gabilan** précise que la description de certains incidents sont transmis à l'IPE (Inspection de l'Armement pour les Poudres et Explosifs), au BARPI (bureau du ministère de l'environnement chargé du recensement des accidents/incidents et du retour d'expérience) et à la DREAL ainsi qu'à la profession afin d'alimenter le retour d'expérience. C'est le cas notamment d'un incident survenu en janvier 2013 (transmission des documents prochainement).

**M. Bonhoure**, inspecteur des installations classées à la DREAL, demande des précisions sur le comptage des heures travaillées : dans la note synthétique 2012, transmise à la DREAL, il est question de 129 000 heures travaillées alors que sur la présentation, 454 000 heures sont recensées.

**M. Gabilan** indique que le chiffre mentionné sur la présentation correspond à l'ensemble des heures travaillées toutes activités confondues (Bureau d'Etudes, administratif, production...) alors que, dans la note synthétique, seuls les horaires de production sont comptabilisés.

#### • **Compte-rendu des exercices d'alerte**

L'exercice annuel POI a été réalisé le 19 juillet 2012. Le scénario retenu concernait une prise en feu sur l'aire à déchets lors d'une opération de manutention avec simulation d'un blessé et propagation du feu sur la haie afin d'avoir un impact hors site.

Le plan d'actions a notamment permis l'installation d'un deuxième relais sur les talkies-walkies pour disposer d'une deuxième fréquence radio afin d'avoir une ligne unique pour les échanges entre PC POI et coordinateur terrain. Une formation est également prévue en 2013 pour les chefs d'équipes d'intervention sur les règles d'engagement en cas d'accidents.

#### • **Bilan du Système de Gestion de la Sécurité**

Les différents items de la composition du SGS (étendu aux objectifs de santé et sécurité du travail) de l'établissement sont passés en revue. Les principaux points marquants sont :

➤ l'arrivée d'un nouveau Directeur Général Opérationnel depuis mars 2013 chargé du développement économique de la société. M. Gabilan conserve la délégation en matière de sécurité sur le site,

➤ le renforcement de l'équipe HSE en août 2012 avec l'arrivée d'un nouvel animateur HSE,

➤ la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) révisée en janvier 2013,

➤ l'organisation de formations trimestrielles pour les collaborateurs possédant une habilitation pyrotechnique assujettie à des règles strictes : deux absences consécutives peuvent aboutir au retrait de l'habilitation.

**M. Bonhoure** s'interroge sur la formation dispensée aux entreprises extérieures qui travaillent régulièrement sur le site.

**M. Gabilan** indique que le Plan de Prévention est révisé annuellement avec les prestataires et les informations / formations sont donc révisées chaque année.

➤ Le document POI a été revu au second semestre 2012 suite à l'exercice.

➤ 3 incidents pyrotechniques sont survenus depuis début 2012 : à chaque fois, les effets ressentis ont été conformes à ceux définis lors des essais et dans les études de sécurité.

➤ Des travaux d'extension du bâtiment de production A2 sont en cours pour répondre à un nouveau marché notifié par la Direction Générale de l'Armement : le chantier a démarré en octobre 2012 – le bâtiment est hors d'eau et hors d'air à l'heure actuelle.

➤ Plaquette PPI : elle a été remise à la mairie en janvier 2013. La mairie indique qu'elle a été distribuée dans les boîtes aux lettres. Les riverains présents lors de la réunion indiquent l'avoir eue sauf M. Rouzaud. Une plaquette lui sera transmise.

**Mme Caplat** salue l'engagement de l'exploitant sur les domaines sécurité / santé / environnement pour les moyens mis en place et les actions engagées.

**M. Gabilan** souligne que les bons résultats constatés en 2012 sont le fruit d'un bon comportement de l'ensemble des collaborateurs de l'usine. Un effort collectif a été consenti pour améliorer les remontées d'informations nécessaires à améliorer le système.

### **3) Bilan des actions de l'inspection des installations classées**

Une inspection approfondie a été réalisée le 17 juillet 2012.

La mise en conformité foudre est de nouveau évoquée : l'exploitant confirme qu'une opposition entre l'installateur et le vérificateur a vu le jour à l'issue du chantier au moment de la vérification des travaux effectués (rejet par l'installateur des remarques formulées par le vérificateur qui a finalement accepté suite aux blocages du paiement des prestations par l'exploitant). L'installateur doit donc revenir réaliser quelques travaux de finition : mise aux normes des longueurs de câbles sur les parafoudres et les fragmenteurs de surtension.

Le nouveau projet (extension du bâtiment A2) a été présenté à la DREAL. Ce projet n'entraîne aucune modification des distances d'effets ni des quantités de produits pyrotechniques utilisées et stockées sur le site. **M. Bonhoure** précise que ce nouveau projet sera intégré dans une mise à jour de l'arrêté préfectoral du site prévue en 2013.

**M. Thebault** confirme que le projet en cours permet d'améliorer la sécurité sur le site en regroupant l'ensemble du procédé dans un seul bâtiment (suppression des flux de produits entre bâtiments) et d'améliorer le rendement du procédé.

### **4) Mise en œuvre du PPRT**

**M. Bonhoure** rappelle que le Plan de Prévention des Risques Technologiques, approuvé le 9 juillet 2010 prévoit, sous 5 ans, la réalisation de travaux chez les riverains installés dans la zone bleue : ce sont des travaux de renforcement des vitrages et des châssis afin de protéger les occupants d'effets dominos dus aux bris de vitre en cas d'accident sur le site.

L'INERIS a réalisé des guides à l'attention des riverains indiquant la marche à suivre. De plus, une réunion, à l'attention de l'ensemble des membres des Commissions de Suivi de Site de la Région Midi-Pyrénées, a été organisée le 31 janvier 2013 afin de présenter l'ensemble des mesures prévues dans les guides élaborés par le ministère.

Enfin, **M. Bonhoure** évoque le financement de ces travaux :

➤ la Loi de finances 2013 porte le crédit d'impôts à 40 % du montant des travaux (avec plafond sur le montant des travaux),

➤ prochains amendements attendus : inscription dans le code de l'environnement de l'obligation de financement de 25 % du coût des travaux par les communes et les industriels à l'origine du risque (recommandations adoptées le 21/03/2012).

**M. Gabilan** indique qu'il était présent à la journée du 31 janvier 2013 et présente les actions qu'ils souhaitent mener pour aider les riverains concernés par les travaux de renforcement. Il précise qu'actuellement deux riverains concernés ont sollicité l'aide proposée par l'exploitant. Les autres riverains recevront un courrier de l'exploitant les informant des démarches proposées. A eux ensuite de faire la démarche s'ils le souhaitent.

Plan d'actions :

➤ Achat d'un appareil pour déterminer la qualité des vitrages existants,

➤ Prise de contact avec des artisans agréés « PPRT » afin de venir examiner les biens des riverains, réaliser une estimation des travaux et établir des devis,

➤ Contact en mai avec les deux riverains demandeurs pour lancer les démarches.

Enfin, sur l'aspect financier, l'entreprise participera au financement à hauteur de 25% conformément aux recommandations signées le 21/03/2013 et s'engage, de plus, à prendre en charge le montant restant à la charge du propriétaire, hors crédit d'impôts (10 %).

**M. Bonhoure** précise que la DREAL fournira à l'exploitant les cartographies relatives aux niveaux de surpression (35-50 mbar) nécessaires à l'évaluation des biens et l'établissement des devis (ces cartographies ont été transmises par mail du 3 mai 2013).

**Mme Caplat** se réjouit de cette démarche et salue l'engagement de l'entreprise vis à vis des riverains.

### **5) Points divers**

La DREAL rappelle que d'autres industriels proposent des visites de leurs installations.

**M. Gabilan** précise ne pas être favorable à l'organisation de journées portes ouvertes mais indique que toute personne souhaitant visiter l'usine peut prendre contact avec lui afin de réaliser des visites individuelles ou en petits groupes.

Interrogé par la DREAL sur le calendrier des réunions CSS, l'exploitant indique que les réunions organisées en avril ou mai sont idéales car le bilan des actions est clôturé au 31 mars de chaque année.

**Les débats étant clos, la séance est levée à 10h45.**

La Présidente,



Hélène CAPLAT

**Liste des participants**  
**CSS LACROIX MAZERES**

**Séance du 30 avril 2013**

**Présidence** : Madame Hélène CAPLAT, sous-préfet de Pamiers

<b>Participants</b>	<b>Collège (<i>Adm., Collect. Terr., Exploitants, Salariés, Riverains</i>)</b>
<b>Collège administration</b>	
MOREAU Dominique	SIDPC Ariège
FROGIER Patrick	DIRECCTE
CESCON Caroline	DREAL Midi-Pyrénées
BONHOURE Jean-François	DREAL Midi-Pyrénées
<b>Collège collectivités territoriales</b>	
CUJIVES Philippe	Mairie de Mazères
<b>Collège exploitant</b>	
THEBAULT Pierre	LACROIX TOUS ARTIFICES
GABILAN Jérôme	LACROIX TOUS ARTIFICES
<b>Collège riverains</b>	
PAGES André	Comité Ecologique Ariégeois
CAZENEUVE Marie-Thérèse	Riverain
ROUZAUD Frédéric	Riverain
CHAUCHAT Manuel	Riverain
<b>Collège salariés</b>	
GONZALEZ Cédric	CHSCT LACROIX TOUS ARTIFICES

